



Projet CNOUS

Deux ans d'engagement pour les étudiants

17

19



Le mot du Président

Chères élues, chers élus,
Chères militantes, chers
militants,

Dans quelques semaines, les élus étudiants aux Conseils d'Administration des CROUS du territoire désigneront leurs représentants nationaux au Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires. Les scores historiques et les 90 élu.e.s obtenu.e.s par les listes soutenues par la FAGE confortent aujourd'hui sa place d'acteur majeur et lui offrent l'opportunité de consacrer par les urnes sa position de première organisation représentative des étudiants de France.

Cette position, loin de n'être qu'une étiquette, nous confie

collectivement de nouvelles responsabilités.

En quelques années, nous avons remporté de nombreuses victoires pour les jeunes et les étudiants. De la fusion des échelons 0 et 0bis, au gel du prix du ticket RU ; de l'ARPE au décret d'alignement des Bourses aux Formations Sanitaire et Sociales, autant de nouveaux droits qui viennent confirmer la ligne politique et les méthodes de la FAGE.

La FAGE est, et restera, attachée au progrès, et vous avez démontré, ensemble, en militant sur les campus, ô combien cela était nécessaire. Les mutations de notre société se multiplient et le réseau des œuvres propose à de trop

nombreuses reprises encore des réponses d'hier aux problématiques d'aujourd'hui.

La FAGE a aujourd'hui la capacité politique de peser sur le débat public et de co-construire par une présence forte dans les territoires, l'avenir du réseau des œuvres. Les enjeux à venir seront nombreux et nous devons agir pour porter sans compromission notre projet auprès des pouvoirs publics et des étudiants, pour porter cette volonté de progrès qui nous anime, pour porter la voix de cette jeunesse qui, aujourd'hui, comme aux prémices des œuvres, s'engage pour les autres.

Jimmy Losfeld
Président de la FAGE



Alexis Her, tête de liste

Ces deux dernières années ont été celles de l'action concrète des élus du territoire et de l'équipe nationale. Les victoires ont été nombreuses et avant tout collectives.

Mais ne nous leurrions pas, le chemin reste long et le constat grave. Trop de jeunes sont, encore aujourd'hui, victimes d'un système qui ségrègue sur

de nombreux aspects et les inégalités sociales continuent de se creuser.

A l'aube d'un nouveau mandat pour les élus des CROUS et l'équipe nationale, notre responsabilité est claire. Celle d'agir pour préserver l'ambition du réseau des œuvres, celle de prôner un service public inclusif, accessible à chacun et qui loin de restreindre le pouvoir d'agir, offre l'opportunité de

construire. Cette responsabilité c'est aussi celle de défendre au quotidien les intérêts de ceux qui nous ont accordé leur confiance, de militer pour les valeurs qui sont les nôtres, le projet qui nous unit.

C'est cette voix collective qui fait le particularisme de la FAGE et conditionne la pertinence de ses propositions.

“ **La FAGE est non seulement un acteur du monde étudiant, mais plus largement de la citoyenneté des jeunes.** ”

Tribune de Najat Vallaud Belkacem,
Lyon, SNEE 2015

La Fédération des associations générales étudiantes – FAGE – est la première organisation étudiante de France. Fondée en 1989, elle assure son fonctionnement sur la démocratie participative et regroupe près de 2 000 associations et syndicats, soit environ 300 000 étudiant.e.s.

La FAGE a pour but de garantir l'égalité des chances de réussite dans le système éducatif. C'est pourquoi elle agit pour l'amélioration constante des conditions de vie et d'études des jeunes, en déployant des activités dans le champ de la représentation et de la défense des droits. En gérant des services et des œuvres répondant aux besoins sociaux, elle est également actrice de l'innovation sociale.

La FAGE est reconnue organisation étudiante représentative par le ministère en charge de l'Enseignement supérieur. Indépendante des partis, des syndicats de salariés et des mutuelles étudiantes, elle base ses actions sur une démarche militante, humaniste et pragmatique. Partie prenante de l'économie sociale et solidaire, elle est par ailleurs agréée jeunesse et éducation populaire par le ministère en charge de la Jeunesse.

À travers la FAGE, les jeunes trouvent un formidable outil citoyen pour débattre, entreprendre des projets et prendre des responsabilités dans la société.



La FAGE est une organisation nationale représentative, humaniste et militante, fondant son fonctionnement sur la démocratie participative. Elle est dirigée par des étudiants.

réunit les jeunes dans le respect mutuel de leurs convictions personnelles, philosophiques, morales ou religieuses. Elle défend le pluralisme dans le respect des valeurs humanistes, républicaines et européennes.

Attachée à l'objectif de construction d'une démocratie sociale, la FAGE

Extraits des statuts de la FAGE

La FAGE est membre de

ESU – European Students' Union

MedNet – Mediterranean Network of Student Representatives

CESE – Conseil Economique Social et Environnemental

CNOUS – Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires

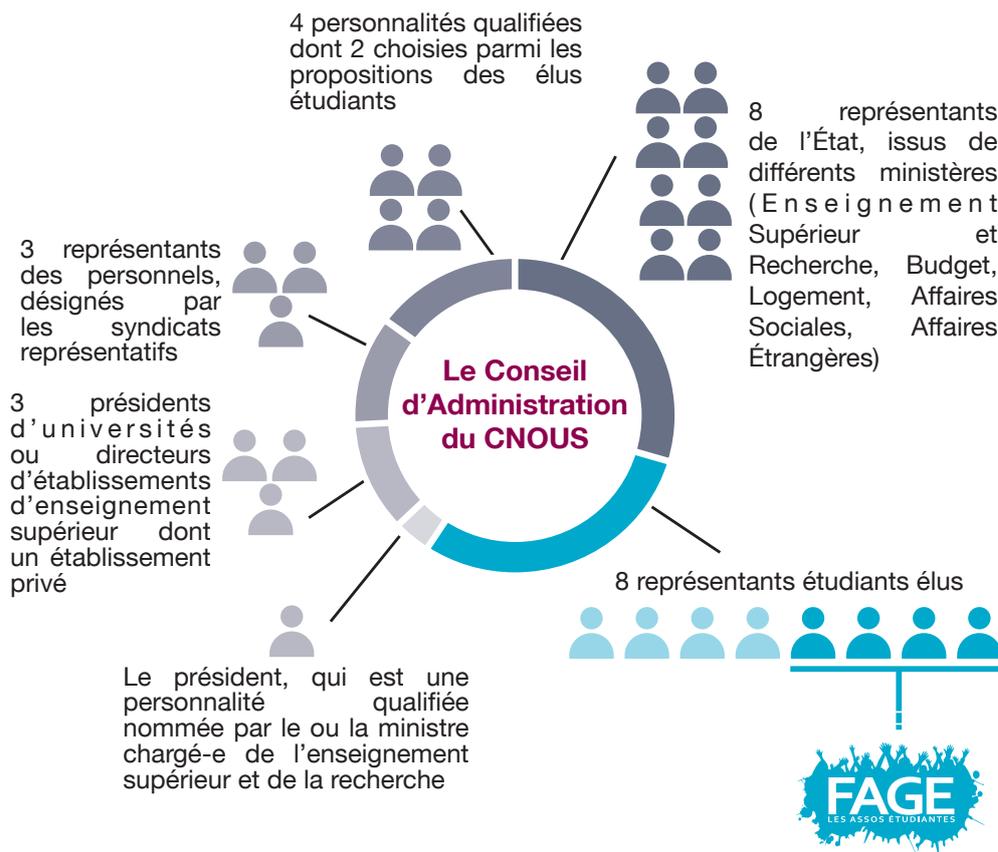
CNESER – Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

CSE – Conseil Supérieur de l'Éducation

CNAJEP – Comité pour les relations Nationales et internationales des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire

Comité 21 – Le réseau des acteurs de développement durable





Qu'est ce que le CNOUS ?

Le **Centre National des Oeuvres Universitaires et Scolaires - CNOUS** est un établissement public à caractère administratif. Il regroupe et anime les différents **Centres Régionaux des Oeuvres Universitaires et Scolaires - CROUS** de France qui fonctionnent en réseau. Celui-ci est placé sous la tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il a pour objectif de garantir l'accès à l'enseignement supérieur à l'ensemble des étudiants et l'égalité des droits.

“Ce sont les associations étudiantes, au début du XXème siècle, qui ont été à l'origine des actions menées en faveur des étudiants défavorisés et de la prise en charge d'un certain nombre de questions sociales, qui fonderont ensuite le réseau des oeuvres ; les CROUS.”

Représentation étudiante

Les élus étudiants siégeant au CNOUS sont avant tout des élus étudiants locaux, ayant un mandat en conseil d'administration de leur CROUS. Ce sont également vos représentants puisque c'est vous, élus étudiants dans les conseils d'administrations des CROUS qui les élisez tous les 2 ans.

La représentation des étudiant.e.s en France permet d'être présent à tous les niveaux de décision et de consultation sur les dispositifs relatifs à la vie étudiante. Même si le nombre de « sièges étudiants » n'est pas suffisant au sein du CNOUS au regard de son histoire, la FAGE ne doit pourtant jamais

arrêter de porter haut et fort la voix étudiante, l'aspiration de la jeunesse. Les élus CNOUS de la FAGE n'ont eu de cesse de saisir toutes les possibilités pour se faire entendre, pour développer le rôle et l'importance de la voix étudiante et du réseau associatif, aussi bien dans le cadre formel du conseil que dans l'ensemble des commissions. L'investissement de l'équipe nationale, en lien systématique avec les élus étudiants locaux, l'expertise, le pragmatisme et la force de ses propositions ont considérablement affirmé le rôle incontournable de la FAGE dans le paysage de la représentation et de la défense des droits et des intérêts des étudiants.

Le CNOUS a entre autres pour prérogative de répartir les subventions de l'État, par le biais d'un système de contractualisation sur 3 ans : des projets à grande échelle (réhabilitation d'un bâtiment de cité U par exemple) sont financés par une combinaison de subventions du CNOUS, des collectivités territoriales, sur fonds propres du CROUS ou par des prêts. Chaque année, en juin, cette contractualisation fait l'objet d'une discussion entre CROUS et CNOUS à laquelle participe notamment le vice-président étudiant de chaque CROUS.

La liste **BOUGE TON CNOUS** avec la **FAGE** et les **élus associatifs**

- 1** Alexis Her
Sciences Politiques
Académie d'Amiens
- 2** Meryl Srocynski
Pharmacie
Académie de Toulouse
- 3** Thomas Klaeyle
Sciences de l'ingénierie
Académie de Strasbourg
- 4** Manon Muhar
Maïeutique
Académie de Nancy-Metz
- 5** Stéphane Manant
Lettres Langues et Civilisations Etrangères
Académie de la Réunion
- 6** Solenn Le Floch
Sciences du langage
Académie de Paris
- 7** Gwendal Le Guillou
STAPS
Académie de Rennes
- 8** Virginie Debernard
Chirurgie dentaire
Académie de Clermont Ferrand

- Théo Labat
Kinésithérapie
Académie de Créteil **9**
- Céline Delas
I.U.T QLIO
Académie de Nice-Toulon **10**
- Gabriel de Berranger
Histoire
Académie de Versailles **11**
- Capucine Miquel
Médecine
Académie de Caen **12**
- Clément Gautier
Soins infirmiers
Académie de Nantes-Angers **13**
- Claire Galy
Sciences
Académie de Créteil **14**
- Samuel Chastagner
Géographie
Académie de Rouen **15**
- Sara Denoeud
Droit
Académie de Lille **16**



SOMMAIRE

Une certaine vision des oeuvres

I. Les oeuvres comme outil central de la démocratisation de l'enseignement supérieur et de la recherche

A. Préserver la volonté première du réseau des oeuvres

1. L'étudiant d'aujourd'hui, un public aux besoins spécifiques
2. Le CROUS, un des acteurs de la démocratisation de l'enseignement supérieur

B. Garantir un financement durable et ambitieux des oeuvres universitaires

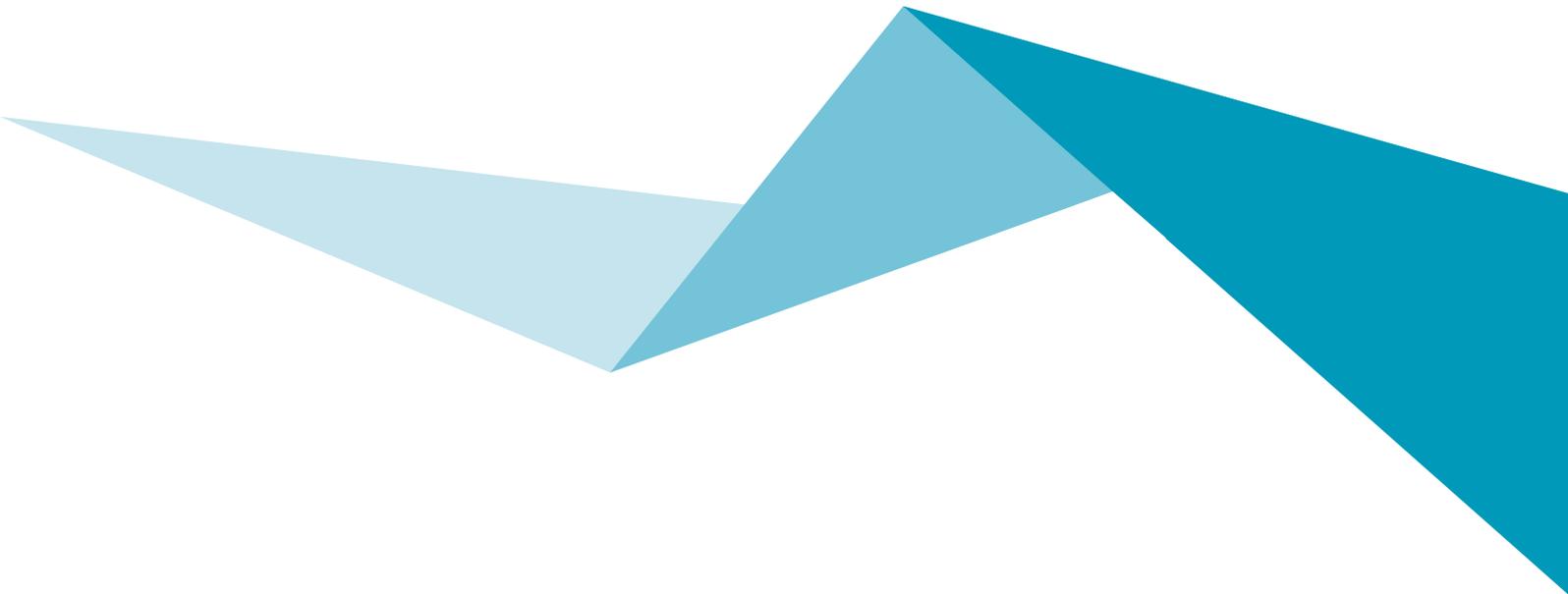
1. Un réseau sous tension budgétaire
2. Investir dans l'ensemble des missions du CROUS
3. Investir dans les oeuvres : un impératif pour l'avenir du réseau

II. Oeuvrer pour la modernisation du réseau des oeuvres

A. Vers une nouvelle forme de gouvernance

1. Garantir la démocratie au sein de l'instance
2. Redéfinir la gouvernance du réseau des oeuvres
3. Repenser la dynamique du réseau des oeuvres

B. Créer un CROUS moderne et accessible

1. Moderniser les CROUS par la refonte de ses outils
 2. Améliorer l'efficacité du recours aux droits, vers un CROUS guichet unique des aides sociales
 3. Un CROUS conscient de sa responsabilité sociétale et environnementale
- 



III. Garantir l'émancipation et permettre l'autonomie des étudiants

A. Le CROUS vecteur d'autonomie chez les jeunes

1. Promouvoir l'accès au logement autonome des jeunes
2. Permettre une alimentation équilibrée pour les étudiants
3. Accélérer la mise en place de l'Aide Globale d'Indépendance

B. Un CROUS acteur de l'émancipation des jeunes

1. Replacer la culture et l'engagement au coeur des actions du réseau des oeuvres
2. Refondre le système de santé des jeunes pour le rendre plus efficient

IV. Un service public à tous, pour tous

A. Garantir un maillage territorial efficace du réseau des oeuvres

1. Développer les structures du réseau des oeuvres pour un maillage territorial plus efficient
2. Favoriser les conventionnements et la logique d'agrément pour pallier les faiblesses du réseau des oeuvres

B. L'universalité des missions du CROUS

1. Garantir l'accès à l'ensemble des services CROUS pour tous les étudiants
2. Créer une mobilité sociale sur le territoire
3. Permettre une mobilité internationale accrue et un accueil des étudiants internationaux efficace

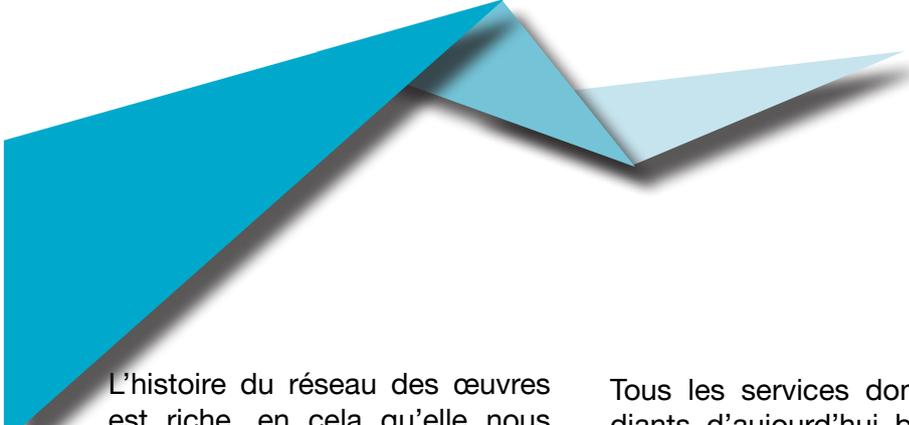
Lexique

Comment voter





Une certaine vision du réseau des oeuvres



L'histoire du réseau des œuvres est riche, en cela qu'elle nous révèle la capacité d'innovation extraordinaire de la part de ceux qu'ils l'ont imaginée.

En effet, bien avant la création du réseau tel que nous le connaissons, naquirent les œuvres. Ces services sont créés et gérés par des étudiants, pour des étudiants autour de lieux conviviaux, où l'on se retrouve pour échanger, se restaurer, se soigner ou encore se reposer.

Les AGE, Associations Générales Étudiantes, sont les précurseurs des fédérations territoriales étudiantes telles que nous les connaissons à la FAGE. Capables de revendiquer et de négocier de nouveaux droits, elles sont aussi actrices de l'innovation sociale, en répondant aux besoins sociaux des étudiants et en créant des services pour leurs pairs : Les Œuvres.

A l'instar des sanatoriums, des cités universitaires, des restaurants universitaires, des offices de tourisme universitaires ou encore des centres de sport universitaires, toutes ces œuvres ont été imaginées dans l'esprit de jeunes étudiants, bien décidés à s'engager pour l'intérêt général. Il ne s'agit pas ici d'étudiants qui se seraient réveillés un jour avec l'idée brillante de changer le monde, mais bien d'un collectif, d'une manière de s'organiser, qui a permis à ces jeunes de construire les fondations de ce que sont aujourd'hui les CROUS.



Tous les services dont les étudiants d'aujourd'hui bénéficient, de près ou de loin, ont été imaginés par d'autres étudiants.

Massification de l'enseignement supérieur oblige, les étudiants sont de plus en plus nombreux en France. Le contexte post Seconde Guerre Mondiale nécessite de plus une attention toute particulière aux conditions de vie des étudiants qui doivent participer à reconstruire le pays. Ainsi, le comité supérieur en faveur des étudiants et des œuvres, du Ministre Jean Zay, mute pour devenir en 1955 un établissement public avec de nombreuses antennes régionales : le CNOUS et les CROUS. L'Etat vient alors compléter l'action des AGE, en créant et gérant à son tour de nombreux restaurants, cités U sur tout le territoire pour répondre aux besoins grandissants. En effet en 1900, la France comptait 29 000 étudiants, 78 000 en 1930, 137 000 en 1950 puis les effectifs explosent : 500 000 à 600 000 étudiants en 1968. La constitution d'un réseau garant d'un service public de proximité était plus que nécessaire. Le législateur de l'époque a bien saisi l'importance et la place des associations étudiantes tant dans la création que dans la gestion des œuvres préexistantes aux CROUS. Ainsi, il inscrit dans les missions du CROUS la nécessité de « *seconder les initiatives et l'action des organismes qui poursuivent un but analogue et complémentaire* », en d'autres termes, les fédérations étudiantes de l'époque.

L'Etat avait bien compris que les étudiants ne devaient pas seulement être bénéficiaires du réseau des œuvres et de ses services, mais bien en être de véritables acteurs. C'est ainsi que commença la cogestion des CROUS entre les étudiants et les pouvoirs publics, avec des conseils d'administration paritaires.

Cette responsabilité confiée aux élus étudiants sera supprimée par le décret de 1987, qui mettra un terme à la cogestion en échange de quoi, l'état créera les Vice-Présidents Etudiants.

Aujourd'hui, si les CROUS n'ont que peu évolué sur le plan législatif, leurs missions se sont élargies de telle sorte à rester, 62 ans après sa création, l'institution publique majeure et incontournable de la vie étudiante. Si la philosophie de ses fondateurs a perduré, le réseau doit tout de même faire face aujourd'hui à des effectifs étudiants colossaux (2,6 millions en 2016) et à de nombreuses difficultés de gestion.

Une chose est sûre et l'histoire nous le rappelle, c'est que les étudiants sont les plus avisés lorsqu'il s'agit de parler de leurs besoins, et que lorsqu'on leur fait confiance, lorsqu'on leur donne la possibilité d'agir pour leur pairs, les étudiants peuvent aussi changer le monde, à leur manière.





Les oeuvres universitaires et scolaires comme outil central de la démocratisation de l'Enseignement Supérieur et de la recherche

Afin de répondre aux enjeux actuels, le réseau des oeuvres doit nécessairement se moderniser. Néanmoins les changements au sein des CROUS doivent s'inscrire dans la philosophie initiale des oeuvres : démocratiser l'enseignement supérieur. D'autre part, répondre à ces enjeux ne pourra pas se faire sans une réflexion profonde sur le financement de l'institution.

Préserver la volonté première du réseau des oeuvres L'étudiant d'aujourd'hui, un public aux besoins spécifiques

Aujourd'hui en France, près d'un quart des jeunes sont au chômage. Cette situation, particulièrement préoccupante, pose la question de l'accompagnement des jeunes vers l'emploi. Or nous savons que l'acquisition d'un diplôme constitue le rempart le plus efficace face au chômage, la question de l'accès à l'enseignement supérieur doit donc être centrale dans la société.

Démocratiser l'enseignement supérieur ne peut se faire sans une réflexion profonde sur les biais à l'accès et la réussite dans le supérieur. C'est pourquoi depuis une quinzaine d'années

la FAGE et son réseau publient le coût de la rentrée étudiante qui permet d'identifier les principaux postes de dépense des étudiants.

En région c'est près de 50% du budget d'un étudiant qui est destiné à l'accès au logement autonome, et ces dépenses sont encore plus importantes pour les étudiants franciliens. Face à ce poste de dépense important, les étudiants renoncent en premier lieu à s'alimenter correctement, et en parallèle, une grande majorité d'étudiants se retrouve dans l'obligation de se salarier. Salarier, qui, au delà de 12 heures hebdomadaires a des conséquences importantes sur

la réussite de l'étudiant.

Au delà des difficultés pécuniaires, les étudiants constituent un public spécifique qu'il faut accompagner de différentes manières notamment sur les questions de santé, d'isolement ou de bien-être.

Face à ces différents biais à la démocratisation de l'enseignement supérieur les réponses peuvent être multiples et les CROUS constituent des acteurs fondamentaux pour y répondre.



Les CROUS, acteurs de la démocratisation de l'enseignement supérieur

Les enjeux étant multiples, un large éventail d'acteurs intervient, qu'il s'agisse d'acteurs publics (CROUS, CAF, collectivités territoriales, Campus France) ou associations (associations étudiantes, réseaux de solidarité).

Consciente du manque de visibilité des aides sociales en France de par la multitude d'acteurs, la FAGE est attachée à la logique de guichet unique au niveau des pouvoirs publics. Cependant l'Etat ne peut, seul, répondre à la nécessité grandissante des besoins sociaux des étudiants, il est donc impératif de renforcer les synergies entre acteurs publics et privés.

Observer tous ces acteurs nous amène à constater qu'un certain

nombre d'oeuvres ne sont pas portées de manière efficace. Le cas de la prévention sur les campus est criant, d'une part parce que les acteurs sont multiples ; mutuelles étudiantes, centres de santé universitaires ou encore associations étudiantes, et que ceux-ci ne disposent pas d'une instance de concertation et, d'autre part, parce que les mutuelles étudiantes sont défaillantes sur le sujet.

Il est impératif aujourd'hui, d'entamer une réflexion d'ampleur sur les différents services à destination des étudiants et de se questionner sur la pertinence et la qualité des acteurs qui les portent, dans un objectif d'optimisation du service public. Se pose par exemple la question de l'accueil des étudiants internationaux sur

les campus, même si la mission ne dépend plus directement du CROUS, il s'agit d'une action fondamentale pour les étudiants. Force est de constater que Campus France, initialement chargé de faire la promotion de la France et de son système d'enseignement supérieur à l'étranger, ne répond pas correctement à sa mission. Dans ce cas précis ne vaudrait-il pas mieux revenir sur la réforme et replacer le CROUS au centre des dispositifs d'accueil ou placer les regroupements universitaires comme les acteurs principaux de l'accueil des étudiants internationaux ? C'est cette logique que nous souhaitons développer via nos élus : réinterroger les pratiques du service public afin d'améliorer l'existant.

Garantir un financement durable et ambitieux des oeuvres

Un réseau sous tension budgétaire

Le financement du service public en France est un sujet épineux et les CROUS n'échappent malheureusement pas aux difficultés. Il est dans un premier temps fondamental de bien comprendre comment est financé un CROUS.

Les recettes sont issues d'acteurs multiples :

- La subvention pour charge de service public (SCSP) qui vise à permettre au CROUS de fonctionner, provenant de l'Etat.
- Les recettes liées à l'exploitation des cafétérias, restaurants universitaires et résidences.
- Les subventions issues de la contractualisation avec le CNOUS, qui sont principalement fléchées sur de l'investissement.

Des fonds peuvent également être obtenus dans le cadre du Contrat plan Etat-Région (CPER) qui vise à programmer, entre

l'Etat et la Région, le financement pluriannuel de projets d'ampleur. Dans le cadre des CROUS il s'agit principalement de construction et de la rénovation d'équipements.

Des subventions peuvent également être accordées par des collectivités territoriales (Région, Métropole, Conseil Général) dans le cadre d'investissements communs.

La principale difficulté du CROUS réside au niveau des ressources liées au fonctionnement de l'établissement.

D'une part, la subvention pour charge de service public ne permet pas aux établissements de couvrir suffisamment d'ETP (équivalent temps plein), ceci mettant en difficulté les CROUS dans leurs missions, notamment dans la gestion des bourses et l'accueil des étudiants dans les différents services.

Le second problème réside dans la manière dont est calculée la part de la subvention pour charge de service public liée à la restauration universitaire. En effet, celle-ci est calculée en fonction du chiffre d'affaire généré par les prestations à destination des étudiants (en est donc exclu le chiffre d'affaires issu des activités de type traiteur ou encore l'hébergement de personnels lors d'événement spécifique). Cette méthode de calcul incite donc les CROUS à augmenter leur chiffre d'affaires.

Les conséquences de cette méthode de calcul sont nombreuses et bien souvent portent préjudice aux étudiants : augmentation des tarifs dans les cafétérias, mise en avant des produits cher au détriment des produits à tarif social. Ainsi, le CROUS tend peu à peu vers une logique marchande au détriment de la philosophie du service public.



Investir dans l'ensemble des missions du CROUS

Un investissement financier n'est pas la seule réponse aux différentes problématiques structurelles des CROUS. L'une des difficultés identifiées par les élus du réseau de la FAGE dans les différentes académies est le manque d'investissement dans les missions d'accompagnement des étudiants salariés, la culture ou encore la mission d'assistance sociale.

Trop souvent ces missions sont mises au second plan, il y a pourtant une réelle nécessité de développer les plateformes comme Jobaviz; mais faute

de personnels dédiés au fonctionnement du site, ceux-ci restent bien souvent en deçà de leur potentiel.

La culture quant à elle se limite souvent à l'alimentation des fonds Culture ActionS, fonds souvent très limités et donc avec un impact relativement faible sur le territoire. Au delà de l'augmentation des fonds Culture ActionS il y a une réelle nécessité pour les CROUS de développer leur politique culturelle, qu'il s'agisse de gestion d'équipements dédiés à la culture (salle de spectacle par

exemple) ou à la mise en place d'actions de valorisation des productions étudiantes (expos photos, tremplins musicaux). Cette ambition doit se traduire par un engagement financier, qui permettra notamment le recrutement de personnel.

Enfin sur la question de l'assistance des étudiants sur les questions sociales l'enjeu est double : recruter de nouveaux assistants sociaux et d'autre part développer la politique de communication autour des aides d'urgence afin d'augmenter le taux de recours.

Investir dans les oeuvres : un impératif pour l'avenir du réseau

Pour la FAGE, les réponses à ces problématiques sont multiples, l'une est politique : augmenter les crédits alloués aux CROUS dans le cadre du projet de loi de finance, voté en décembre pour l'année suivante, par l'Assemblée Nationale.

La seconde solution est quand à elle technique et réside dans la réforme de la méthode de calcul des subventions pour la restauration universitaire. Repasser à une subvention calculée en fonction du nombre de repas servis par les CROUS et non plus en fonction du chiffre d'affaire étudiant nous amènerons les établissements à abandonner la volonté d'augmenter leur chiffre d'affaire et donc de se recentrer sur leur mission de service public qui vise à permettre à tous les étudiants de se restaurer de manière équilibrée et à tarif social.

Il est également important de garder en tête, qu'en plus

des financements liés aux subventions, la restauration universitaire est aussi financée par les usagers. La FAGE et ses élus veilleront à ce que le prix dans un restaurant universitaire n'augmente pas. En effet, depuis 20 ans, le prix du repas augmente sans que cela soit corrélé avec une quelconque inflation, et encore une fois les conséquences sont multiples et portent préjudice aux CROUS comme aux étudiants.

En effet, plus le prix du repas augmente moins le CROUS est compétitif face à l'offre du secteur privé, entraînant une baisse de fréquentation des lieux de restauration tout en éloignant le CROUS de sa mission première. Ces augmentations tarifaires pénalisent les étudiants les plus précaires ayant très peu de moyens pour se restaurer. Bien qu'un gel du ticket RU ait été obtenu l'année dernière par le réseau de la FAGE nous devons nous assurer que le gel du prix

du repas s'inscrive durablement dans les politiques du ministère.

Comme évoqué précédemment, une grande partie des ressources des CROUS est issue de l'exploitation des lieux de restauration et de logement. Mieux communiquer sur les services proposés par le CROUS, notamment pour la restauration en début d'année représente donc un vecteur d'augmentation de la fréquentation et de facto des ressources plus importantes pour assurer le fonctionnement du CROUS. Aujourd'hui les CROUS manquent d'ambition en terme de communication, il sera donc nécessaire que les élus de la FAGE apportent leur expertise sur les questions étudiantes afin de développer une nouvelle stratégie de communication, notamment en début d'année, dans une optique d'améliorer la fréquentation des restaurants.

ZOOM SUR

LE TICKET RU

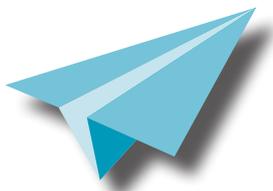
Depuis quelques années, une constante est observée : le ticket RU est en augmentation (mis à part pour la rentrée 2016), mais cette augmentation est imputée uniquement à l'étudiant : le CROUS n'augmente pas sa participation. C'est donc l'usager seul qui subit une hausse des frais de fonctionnement du service public.





Oeuvrer pour la modernisation du réseau des oeuvres

L'équipe des élus de la FAGE travaillera pour une modernisation des CROUS sur différents aspects. L'une des priorités sera la gouvernance des CROUS, dans le but de garantir l'exercice de la démocratie au sein de l'instance. Par ailleurs, il semble primordial et même urgent que l'ensemble des outils soient modernisés et que le réseau des oeuvres assume dans toutes ses actions sa responsabilité sociétale et environnementale.



Vers une nouvelle forme de gouvernance

Garantir la démocratie au sein de l'instance

Depuis plusieurs années la participation est en baisse lors des élections étudiantes ce qui prouve à quel point la représentation étudiante est opaque pour les étudiants. L'équipe des élus de la FAGE oeuvrera pour maintenir et accentuer l'exercice de la démocratie dans le réseau des oeuvres. La FAGE propose pour plus de simplicité et de clarté une date unique pour les élections dans l'ensemble des académies. Elle permettrait plus de lisibilité pour les étudiants, et s'inscrirait dans la continuité des échéances électorales aussi bien nationales que locales ou syndicales.

De même, nous agissons pour que les dates des élections en Conseils de Vie en Résidence soient harmonisées, voire liées à celle des Conseils d'administration du CROUS. Une fois de plus cette opération permettrait de gagner pour tous en lisibilité et d'assurer

qu'un maximum d'étudiants puissent exprimer leur voix.

Par ailleurs si une date unique semble primordiale, les modalités de vote doivent également être modifiées. Le système de procuration archaïque contraint grandement les étudiants et les empêche quasiment systématiquement d'y avoir recours. Les élus de la FAGE propose de renouveler le système de procuration pour l'harmoniser avec celui utilisé lors des élections universitaires :

cela faciliterait l'utilisation du dispositif en permettant les procurations jusqu'au jour du scrutin et en les rendant accessibles sur internet.

Les procurations sont essentielles, à l'heure actuelle beaucoup trop d'étudiants ne peuvent se rendre à l'urne, non pas par manque de motivation mais car ils ne sont pas présents sur leur

lieu d'études ; en déplacement, en stage ou en entreprise. Ces nombreux étudiants pâtissent du système actuel.

Enfin l'absence d'urnes dans certains établissements éloignés des grands sites universitaires empêchent de nombreux étudiants de pouvoir s'exprimer. Cependant, conscients que pour ouvrir une urne pendant une journée les besoins en personnels sont importants, la FAGE souhaite permettre à des étudiants volontaires de tenir l'urne. Les étudiants seront alors, comme les personnels administratifs, soumis à un devoir de neutralité sur l'ensemble de la journée.

La démocratie au sein de l'instance passera également selon la FAGE par une nouvelle définition de la Gouvernance au sein du CNOUS et de l'ensemble des CROUS.



Repenser la dynamique du réseau des oeuvres selon le territoire

La loi oblige depuis trois ans chaque établissement d'enseignement supérieur de choisir une forme de regroupement comme une ComUE ou des associations d'universités. Le réseau des oeuvres doit s'investir dans ces regroupements et évoluer en synergie avec leur création. En effet, les missions du CROUS et des regroupements universitaires étant intrinsèquement liées, la FAGE n'envisage le CNOUS et les CROUS que comme des acteurs inévitables de ce chantier d'ampleur pour l'enseignement supérieur.

L'équipe des élus CROUS de la FAGE va s'imposer comme un acteur central de la vie étudiante, c'est pourquoi ils doivent

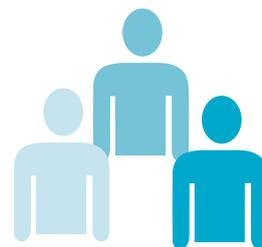
s'investir dans la mise en place des schémas directeurs de la vie étudiante dans l'ensemble des académies. Dans cette logique,, les élus CROUS vont entrer en collaboration avec les élus universitaire, pour répondre au mieux à l'ensemble des problématiques étudiantes.

Les liens entre les différents élus doivent être renforcés, c'est pourquoi la FAGE se positionne pour la création de rencontres régulières entre les différentes instances, où les élus pourront siéger et avoir un droit de vote. Selon l'équipe de la FAGE, chaque Vice présidence devrait de droit pouvoir siéger dans les autres instances correspondant à son secteur géographique pour pouvoir à chaque instant

assurer une cohérence entre les actions des établissements d'enseignement supérieure et celles du CROUS.

Les CROUS doivent se moderniser en repensant leur organe délibératif et en réinvestissant l'étudiant au coeur de celui-ci. Par ailleurs, le réseau des oeuvres se doit d'être innovant et la refonte de la plupart des outils est l'un des enjeux du mandat qui s'amorce. Le CROUS doit, selon la FAGE, aller plus loin en se positionnant comme le guichet unique des aides sociales. Enfin, les CROUS doivent prendre leur responsabilité sociétale en s'ancrant par exemple comme un acteur de lutte contre les discriminations chez les étudiants.

Redéfinir la gouvernance du réseau des oeuvres



La gouvernance dans le CNOUS et les CROUS a beaucoup évolué au fil du temps, les étudiants ont souffert de la plupart de ces modifications qui leur ont fait perdre en représentativité.

Les étudiants, fondateurs du réseau des oeuvres, doivent être au coeur de la gouvernance du CNOUS et des CROUS. Pour se faire, le nombre de leurs représentants élus siégeant dans les conseils d'administration doit augmenter. A l'heure actuelle la FAGE trouve dommageable que le nombre de représentants étudiants ne soit que de sept, ce qui représente un quart du conseil. Les étudiants, premiers usagers des CROUS, ont toute légitimité pour administrer en nombre le conseil d'administration. La volonté de la FAGE est de se rapprocher au maximum d'un conseil composé majoritairement de personnes élues.

Actuellement, sur de nombreux sujets comme la nomination des personnalités qualifiées ou

les nominations en commission électorale, le vote du conseil d'administration n'est que consultatif. L'équipe de la FAGE insiste pour que le Conseil d'Administration puisse avoir sur tous les sujets un avis délibératif pour que les personnes, élues démocratiquement puissent s'exprimer.

Dans la même optique, les élus vont défendre activement le renforcement des pouvoirs du Vice-Président Étudiant. Seul Vice-Président du CROUS, seul à être élu par le CA en son sein, il a une légitimité politique importante et doit donc avoir des prérogatives élargies. La FAGE proposera pour exemple que le Vice-Président Étudiant ait une voix prépondérante en cas d'égalité dans le conseil.

Comme depuis de nombreuses années les élus de la FAGE s'investissent dans l'ensemble des commissions existantes dans les CROUS et dans le CNOUS; les élus n'hésiteront pas à interpeller

les instances sur la création de diverses commissions s'ils le pensent nécessaire selon le contexte local. De même les élus pourront appuyer la venue, lors de conseils et de commissions, d'intervenants extérieurs ayant une expertise sur des sujets précis.

Par ailleurs, pour respecter l'exercice démocratique au sein du CROUS, les conseils de vie en résidence (CVR) doivent être repensés. La FAGE militera pour que les compétences de ces conseils soient augmentées et surtout cadrées par un décret qui définira clairement les prérogatives du conseil. Il s'agira également à ce moment de créer un lien plus étroit entre les CVR et les CA pour donner un poids à cette instance trop délaissée à l'heure actuelle. Dans cette optique, la FAGE encourage la mise en place d'un Conseil Académique de Vie en Résidence dans l'ensemble des académies.

ZOOM SUR

Des initiatives communes : la Pépinière des Solidarités Etudiantes

La Pépinière des Solidarités Etudiantes (PEPSE) est un projet issu d'un appel à manifestation d'intérêt du CNOUS visant à développer les projets innovants en matière de lien entre CROUS et Universités et mis en oeuvre par le CROUS de Rennes et l'Université de Bretagne Occidentale.

La Pépinière a vocation à permettre l'émergence de projets étudiants innovants en proposant un accompagnement logistique, humain ou encore financier. Celle-ci met également à disposition un lieu où les porteurs de projets peuvent échanger, se documenter ou encore se former.

La gestion de la pépinière se fait via une forte implication des élus étudiants du CROUS comme de l'UBO et permet l'émergence de projet permettant le développement de la vie de campus comme un jardin partagé.

Créer un CROUS moderne et accessible

Un CROUS guichet unique des aides sociales

Si la modernisation est urgente c'est parce que le système actuel ne permet pas à chaque étudiant de connaître correctement ses droits. Chaque année de nombreux étudiants ne remplissent pas leur dossier social étudiant (DSE) et ne sont donc pas éligibles à la bourse, simplement par manque d'information.

La FAGE propose un DSE entièrement numérisé et non partiellement dématérialisé comme cela peut l'être à l'heure actuelle. La création d'un dossier entièrement numérique pourra permettre d'impulser le projet de création d'un véritable coffre fort numérique. Cette solution pragmatique supprimera définitivement les pertes de documents lors de l'envoi par courrier postal, et permettra également de simplifier chaque année la démarche des étudiants

en sauvegardant automatiquement les pièces justificatives qui n'auront qu'à être mises à jour.

Par ailleurs, la FAGE milite pour que ce coffre fort numérique aille plus loin en faisant du CROUS un guichet unique des aides sociales. Ainsi, les démarches des étudiants seront simplifiées et regroupées. Le DSE deviendra un répertoire des aides auxquelles un étudiant est éligible comme les APL (Aide Personnalisée au Logement)/ALS (Allocation de Logement à caractère Social), la CMU-C (Couverture Maladie Universelle Complémentaire), ou l'ACS (Aide à la Complémentaire Santé) permettant de supprimer de nombreux intermédiaires impactant l'efficacité du système. Ce guichet unique se doit d'être accessible à l'ensemble des étudiants y compris les étudiants internationaux actuellement exclus du système et qui en pâtissent lourdement.

Dans cette logique, la FAGE insiste pour que la réactualisation du DSE puisse se faire beaucoup plus simplement par une réelle coopération entre les services publics. Il faut systématiser la logique de prélèvement à la source des informations personnelles pour que l'étudiant n'ait finalement plus qu'à justifier de son inscription universitaire.

Les élus de la FAGE proposent un DSE, fonctionnant comme une boussole de droits des étudiants. Véritable repère pour chacun et actualisable facilement, ce dossier pourrait, au delà des aides existantes, répertorier les dispositifs créés pour faciliter les démarches des étudiants comme la Caution Locative Etudiante ou Visale. C'est, selon la FAGE, le meilleur moyen de garantir l'accès à l'information et augmenter le recours aux droits.

ZOOM SUR

Le Dossier Social Etudiant

Dans une logique de simplification des démarches, la FAGE demande depuis plusieurs années la création d'un coffre fort numérique dans lequel chacun déposerait ses documents, que les services publics pourraient utiliser en fonction de dossiers à traiter.

Les démarches des étudiants doivent être simplifiées grâce à 3 critères

- Systématiser la logique de prélèvement à la source
- Une mise à jour du dossier automatique avec les informations modifiées
- Une meilleure communication entre les organismes publics

Simplification

par la création d'un site qui regroupe tous les services étudiants





Moderniser les CROUS par la refonte de ses outils

Les ambitions pour le réseau des oeuvres sont fortes en terme de modernisation. Ces outils sont pour beaucoup peu pratiques et ne répondent pas aux problématiques étudiantes. Si la modernisation du système est en cours, un travail important est aujourd'hui encore nécessaire pour que l'ensemble des outils et processus des CROUS soient utilisables.

Le passage à la monétique IZLY a été une avancée notable dans le domaine de la Restauration Universitaire. Cependant les disparités sont encore nombreuses et la FAGE s'engage à rester vigilante sur ce point pour qu'aucun étudiant ne soit pénalisé par ce système. Bien que cette monétique permette de fluidifier le passage auxRU qui peut parfois être long, force est de constater que dans la quasi totalité des régions une grande partie des étudiants sont exclus du système IZLY.

En effet, dans la plupart des cas, la carte IZLY n'est accessible de droit qu'aux étudiants universitaires, ainsi tous les autres étudiants, comme ceux en BTS, en CPGE, en soins infirmiers et bien d'autres doivent en faire la demande, ce qui peut être long et complexe. De plus, tous n'ont pas accès à des informations sur ce sujet. Les élus de la FAGE militent pour que la carte IZLY soit accessible à tous les étudiants sans discrimination selon leurs études.

D'autres part, depuis le passage à la monétique IZLY de nombreux points de restauration refusent les paiements en espèces, ou les acceptent en contrepartie d'une hausse significative des prix. Un processus néfaste pour les nombreux étudiants n'ayant pas accès au service et qui n'ont ainsi plus la possibilité d'accéder à une restauration sociale.

Si la modernisation du CROUS et des CROUS est une priorité, l'équipe de la FAGE ne permettra pas qu'elle s'effectue sans respect de l'égalité de traitement entre les étudiants. Dans cette optique, les montants minimum de rechargement doivent être harmonisés pour éviter les différences importantes qui existent à l'heure actuelle entre les académies, et ils ne doivent pas être supérieurs à 10 euros pour ne pas mettre en difficultés financières une partie des étudiants.

Enfin, l'équipe de la FAGE souhaite développer les partenariats locaux et nationaux de la carte IZLY afin d'en faire une carte multiservices. En effet, la puce présente sur la carte peut être mutualisée avec d'autres services du quotidien des étudiants comme les abonnements de transport en commun, la location de vélos, l'accès à des espaces culturels, et bien d'autres. Le développement des services liés à cette carte en accentuera l'usage et continuera à améliorer la qualité de services pour les étudiants.

Sur de nombreux autres aspects, des dispositifs mis en place par le réseau des oeuvres visent à accompagner les jeunes vers l'autonomie. C'est le cas notamment des plateformes Lokaviz et Jobaviz, respectivement centrées sur le logement conventionné et l'emploi étudiant. Concernant les logements conventionnés, force est de constater que, bien que développée, la plateforme Lokaviz ne répond pas aujourd'hui efficacement aux besoins des étudiants. Les élus de la FAGE agiront donc pour une homogénéisation des pratiques et veilleront à ce que les logements proposés soient décentes et accessibles financièrement.

Pour la plateforme Jobaviz, la FAGE oeuvre pour le développement du nombre d'offres sur le site en s'assurant que ces dernières soient des offres d'emplois qui correspondent au statut d'étudiant, c'est à dire des horaires limités et souples. Le but n'est pas de promouvoir l'activité salariée des étudiants, trop souvent subie, mais bien de lui proposer, le cas échéant, le travail le plus adapté et qui sera le moins contraignant pour ses études. La question du salariat étudiant soulève par ailleurs le besoin d'une réforme globale du système des aides sociales que la FAGE défend depuis plusieurs années.

Un CROUS conscient de sa responsabilité sociétale et environnementale

Le réseau des oeuvres en tant qu'acteur majeur des aides sociales aux étudiants se doit de les accompagner dans leur parcours vers l'autonomie. Les CROUS doivent donc prendre conscience de leur responsabilité sociétale et permettre aux jeunes un épanouissement intellectuel et un accompagnement efficient lors de leurs années d'études.

En ce sens les élus de la FAGE oeuvreront pour un meilleur respect des droits dans le réseau des oeuvres. En lien avec le bureau national, ils s'engagent à traiter les cas de défense qui leurs seront présentés pour assurer une défense effective et gratuite des étudiants mis en difficulté par un système administratif complexe.

Les élus nationaux et locaux mettront en place des adresses mails, accessibles à chaque étudiant dans le besoin. Les plateformes téléphoniques doivent également être développées dans l'optique d'améliorer la qualité et la rapidité des réponses fournies aux étudiants en difficulté. Dans cette logique des permanences peuvent être organisées par les élus, si possible au sein même

des AGORAé, lieux de solidarité luttant quotidiennement contre les discriminations. Dans cette continuité, en créant des cliniques juridiques, parfois également dans les AGORAé, possibilité est offerte à certains étudiants en droit, titulaires d'une licence, de venir en aide à d'autres étudiants en difficulté, démarche humaniste et responsabilisante.

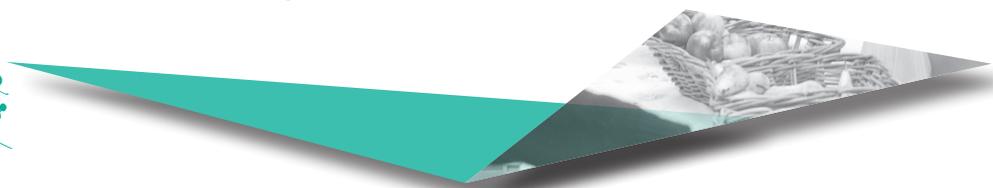
Par ailleurs, les élus de la FAGE sont depuis longtemps impliqués dans la lutte contre les discriminations. Dans cette continuité, ils vont oeuvrer avec les associations pour la création de campagnes de sensibilisation, en particulier au sein des résidences étudiantes où les tensions sont nombreuses. Le sexisme, l'homophobie, le racisme sont autant de pratiques que nos élus et associatifs combattent et combattront au quotidien.

Si la responsabilité sociale du CNOUS et des CROUS ne doit pas être négligée, le réseau des oeuvres doit également prendre pleine conscience de sa responsabilité environnementale.

Le développement durable doit aujourd'hui être au coeur des

actions des CROUS, c'est ce qu'affirment aujourd'hui les élus de la FAGE. La durabilité est d'ailleurs une priorité pour la FAGE comme le prouve la mise en place il y a un an de notre calculateur carbone : CCloé. Ce qui semble désormais essentiel, c'est que le développement durable dépasse la mission de restauration mais puisse se ressentir dans l'ensemble des missions ; pour des CROUS 100 % développement durable. Le CNOUS devrait promouvoir les activités qui s'ancrent dans une logique de développement durable en créant un label "éco CROUS" décerné dans les académies pour reconnaître, mettre en avant et récompenser les engagements audacieux, en passant par exemple par la réhabilitation des cités universitaires dans une logique d'impact limité sur l'environnement.

Cette nouvelle définition du réseau des oeuvres a pour but d'assurer l'épanouissement de l'étudiant sur de nombreux aspects et d'assurer le respect de ses droits. C'est dans cette même logique que le réseau doit accompagner l'étudiant dans un processus d'émancipation et d'autonomie.



ZOOM

Des responsabilités aux étudiants : la Maison des Paris-Sudiens

La Maison des Paris-Sudiens (MAPs) est un espace d'échanges, de solidarité et d'engagement situé au coeur du campus d'Orsay. Gérée intégralement par la Fédération des Associations de Paris-Sud (FAPS), elle a la capacité des étudiants à gérer des lieux étudiants et à s'approprier leur campus. La gestion par les étudiants permet une programmation d'initiatives en phase avec les attentes des étudiants et en fait un lieu unique en son genre. Près d'une vingtaine d'associations y sont hébergées et de nombreux événements y sont organisés tout au long de l'année.



Garantir l'émancipation et permettre l'autonomie des étudiants

Au cours de leurs études supérieures, les jeunes sont avant tout à la recherche d'autonomie et d'émancipation. Le réseau des oeuvres doit tout d'abord être vecteur d'autonomie pour les jeunes en proposant par exemple des logements à tarif social et en faisant évoluer son système d'aides sociales . Par ailleurs il doit également être acteur de l'émancipation des jeunes en leur assurant un accès à la santé, en leur permettant l'accès à la culture et en les rendant acteurs de la vie étudiante.



Le CROUS vecteur d'autonomie chez les jeunes

Promouvoir l'accès au logement autonome des jeunes

Promouvoir l'autonomie des jeunes est une volonté forte de la FAGE depuis plusieurs années. Aussi, l'accès au logement autonome est, de façon logique, un pilier de ce programme. En effet, le logement est aujourd'hui le premier poste de dépense de l'étudiant, puisqu'il ampute son budget de moitié. C'est donc à un besoin réel que la FAGE souhaite répondre, bien consciente que les CROUS et le CNOUS auront un rôle majeur à jouer.

Le parc social CROUS est essentiel pour permettre aux étudiants d'accéder à un logement. Cependant en comparant le nombre de places en résidence et le nombre d'étudiants boursiers, il est aisé de constater le manque cruel de logements à disposition. Un premier pas a été fait avec la mise en place du plan "40 000" qui vise la construction et la réhabilitation de logements universitaires d'ici la fin 2017, mais celui-ci ne permet en

aucun cas de satisfaire les besoins réels des étudiants.

L'élargissement du parc social des CROUS est une priorité pour la FAGE depuis des années, et cela se doit d'être un cheval de bataille du mandat CNOUS à venir. Il est plus que temps que l'Etat investisse réellement dans des politiques de sites ambitieuses et une modernisation des infrastructures est plus que nécessaire.

Les fédérations de la FAGE travaillent sur des projets de logement depuis déjà quelques années. Logement inter-générationnel, intermédiation locative, autant de projets qui se doivent d'être développés au niveau national. C'est d'ailleurs sur cette base que le réseau de la FAGE a mis sur pied le projet des Cités d'avenir. Mixant logements sociaux, plateforme d'engagement, lieu de vie, ce projet reprend l'essence même de l'identité de la FAGE : permettre à chacun de trouver sa place dans la société par la mise en oeuvre de projets ambitieux et

co-construits. Les cités d'avenir seront ainsi un lieu de rencontre, de développement d'initiatives, d'entraide et où chacun trouvera tous les outils de son émancipation.

Si l'extension de VISALE (Visa pour l'Emploi et pour le Logement) et le maintien de la CLé (Caution Locative Etudiante) sont de belles victoires, il est indéniable qu'il faut aujourd'hui assurer à chaque étudiant la possibilité d'accéder à une caution locative. Pour cela, un travail sur l'ouverture d'observatoires des loyers est mené depuis longtemps et il est prioritaire de demander à ce que le plafond des loyers pris en charge par la CLé prenne en compte les particularités locales qui auront été mises en évidence par l'observatoire. Concernant la taxe d'habitation, il est plus que temps de remettre sur la table la question de l'exonération pour les étudiants boursiers non locataires d'un logement social et logiquement pour tous les étudiants.

ZOOM SUR

Le coût de la rentrée

Depuis 2002, la FAGE et ses fédérations éditent annuellement un coût de la rentrée. A la rentrée 2016, le coût de la vie moyen pour un étudiant était de 1125,87 euros avec trois postes de dépenses majeurs : le loyer, l'alimentation et les transports. Le but est de mettre en avant les frais engendrés par les études qu'ils soient spécifiques à la rentrée ou qu'il s'agisse de frais de la vie courante.



14^{EME} INDICATEUR FAGE DU COÛT DE LA RENTRÉE
Edition 2016

2359,85 €

Frais de vie courante : 1125,87 € + 1,55%

+ 1,01%
Frais de rentrée : 1233,98 € + 0,52%



ZOOM SUR

Les Départements et Régions d'Outre-Mer

Les étudiants des DROM représentent une catégorie particulièrement précaire de la population, on observe un taux record de 50 % de boursiers avec une part particulièrement élevée de boursiers des échelons 6 et 7. De plus le coût de la vie est très élevé dans les DROM-COM, ce qui précarise également les étudiants.

Les étudiants des DROM doivent également faire face au problème du logement, le parc immobilier des CROUS étant insuffisant comme dans d'autres académies, obligeant la grande majorité à devoir prendre un logement privé, dont les prix ne sont que très difficilement accessibles à des boursiers d'un échelon élevé. Pour comparaison, il y a environ 3 000 places disponibles pour près de 25 000 étudiants boursiers (12%) dans les DROM contre 170 000 places sur environ 780 000 boursiers (21,8%) sur l'ensemble du territoire.

Étendre le parc immobilier des CROUS dans les DROM est donc une nécessité qui doit pour plus d'efficacité être accompagnée de l'extension de l'encadrement des loyers.

Permettre une alimentation équilibrée pour les étudiants

L'alimentation est aujourd'hui le deuxième poste de dépense de l'étudiant et un de ceux sur lequel il a le plus tendance à se restreindre. Pour compenser de manière immédiate d'éventuelles difficultés financières, et toujours dans le but de permettre à chacun d'avoir accès à une alimentation saine et diversifiée, la FAGE a lancé il y a cinq ans les AGORAé.

Lauréate de La France S'Engage pour cette initiative, la FAGE continue d'ouvrir de nouvelles AGORAé, et peut désormais labelliser des épiceries sociales pour leur donner accès aux différents partenariats nationaux. Si ce projet n'a plus à prouver son utilité sociale, tant en terme d'économies pour l'étudiant qu'en terme de lien social dans les lieux

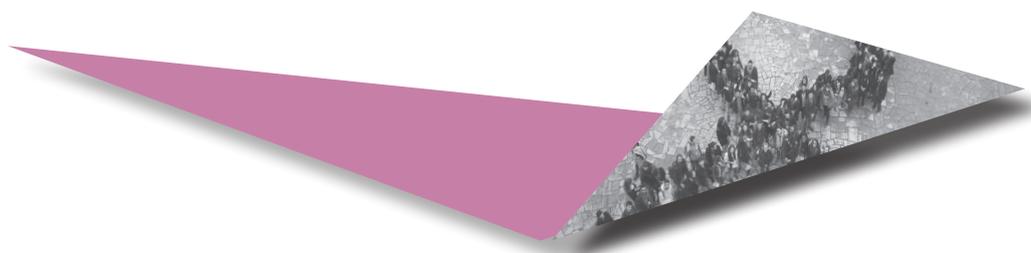
de vie, il n'en demeure pas moins que cela ne peut pas être la seule réponse.

Avoir une alimentation saine et équilibrée, c'est aussi modifier les habitudes alimentaires des étudiants. C'est dans ce cadre, et dans une démarche de développement durable, que la FAGE impulsera ses positions pour des étudiants mieux nourris. Dès lors il est indispensable de travailler sur la question des circuits courts et des agriculteurs de proximité pour proposer chaque jour des produits frais et locaux aux étudiants, tout en réduisant les frais et en ancrant enfin les CROUS dans le développement durable.

La FAGE continuera également de défendre un ticket RU à prix social

et s'opposera systématiquement à l'augmentation de son prix. La FAGE demandera également la fin du système de points dans les restaurants universitaires pour que chacun puisse avoir une entrée, un plat chaud et un dessert pour 3,25 euros, quel que soit son choix de plat. Il faudra également que soient prises en compte les différences alimentaires de chacun, pour qu'au sein du CROUS, chaque étudiant puisse trouver des plats qui lui conviennent.

S'il est nécessaire de retravailler les offres du CROUS et de développer des projets pour aider les étudiants à accéder à une nourriture équilibrée, il est également temps de réformer en profondeur notre système de bourses.



Accélérer la mise en place de l'Aide Globale d'Indépendance

Aujourd'hui, 30% des étudiants sont boursiers et 1 étudiant sur 4 est obligé de se salarier pour subvenir à ses besoins et financer ses études d'après l'enquête Conditions de vie 2013 de l'Observatoire de la Vie Étudiante. Pour permettre à tous les étudiants de s'affranchir du salariat subi et garantir des conditions de vie décentes à tous, quel que soit le niveau de revenus de leurs parents, la FAGE propose la mise en place de l'Aide Globale d'Indépendance (AGI).

L'Aide Globale d'Indépendance est une position phare de la FAGE qui vise à réformer les bourses sur critères sociaux et l'aide au logement.

Les objectifs de cette réforme : simplifier l'accès aux droits (avec la mise en place d'un seul dossier administratif par exemple), lutter contre les inégalités sociales et territoriales entre étudiants et

améliorer les conditions de vie.

Avec l'AGI, on considère que le CROUS doit être le guichet unique des aides sociales étudiantes, quelle que soit la situation de l'étudiant (filière, ville d'études, statut...), simplifiant ainsi la connaissance de ses droits et donc le recours à ceux-ci. Cela permet à l'étudiant de n'avoir qu'un seul interlocuteur : un gain de temps important quand on connaît la lourdeur de certaines démarches administratives.



#1



Concernant les bourses sur critères sociaux, la FAGE propose la linéarisation du montant de la bourse à la place du système actuel d'échelons pour éviter l'effet de seuil qui pénalise les étudiants. D'autre part, il est nécessaire d'augmenter le montant des bourses pour les étudiants de la classe moyenne (boursiers

des premiers échelons ou qui ne sont pas boursiers), qui sont statistiquement les plus touchés par le salariat "subi".

A propos des aides au logement, la FAGE estime que celles-ci doivent être définies selon le bassin de vie, pour un 20m², en fonction des loyers moyens de la ville. Cela permettra de ne pas aider plus ceux qui ont déjà les moyens d'accéder à un logement plus confortable, mais d'accompagner ceux qui sont forcés, faute de moyens, de prendre des logements parfois indécents.

#3



Si l'autonomie financière qu'offre le CROUS peut être un prémice de l'épanouissement de l'étudiant, celui-ci n'est possible qu'à l'issue d'un processus d'émancipation dont le réseau des oeuvres doit être l'un des acteurs.



Un CROUS acteur de l'émancipation des jeunes

Replacer la culture et l'engagement au coeur des actions du réseau des oeuvres

La culture est une mission souvent oubliée des CROUS, mais qui n'en demeure pas moins une mission cruciale quand il s'agit d'émancipation. En effet, tout comme l'émancipation financière, l'émancipation intellectuelle permet à l'étudiant de se construire et de s'ouvrir sur la société qui l'entoure.

Actrices depuis toujours de la culture dans les établissements, les associations de la FAGE oeuvrent quotidiennement pour animer les campus. Développer les actions culturelles, telles que les cinés-débats, les festivals de musique, les tremplins étudiants

ou encore les expositions est une volonté constante et maintenue de la FAGE.

Mais la FAGE oeuvre également pour développer les initiatives institutionnelles. C'est dans ce cadre que les élus continueront de mettre en place des partenariats avec les différentes instances culturelles : théâtres, opéras, salles de cinémas, musées, etc. Il est plus que temps qu'une réelle politique de conventionnement ait lieu. Le développement et la généralisation du pass culture pour les étudiants, sans condition d'âge sera donc une thématique importante de ce mandat.

Redorer l'image du CROUS en matière de culture, c'est aussi favoriser et diversifier les actions financées dans ce cadre. La fusion nécessaire du Fond de Solidarité et des Initiatives Étudiantes (FSDIE) des universités et des Culture ActionS du CROUS permettra de mutualiser des moyens notamment en ce qui concerne l'accompagnement des associations dans la réalisation de leurs projets. Cela permettra également de faciliter les démarches et d'homogénéiser les critères d'attribution, s'assurant que toutes les associations, quelles qu'elles soient puissent les effectuer.

Refondre le système de santé des jeunes pour le rendre plus efficient

Le système de santé des étudiants est aujourd'hui géré de manière dérogatoire, par le biais d'une délégation de service public à deux organismes privés : La Mutuelle Des Etudiants (LMDE) et le réseau Emevia (qui regroupe différentes mutuelles régionales).

Depuis plusieurs années, la FAGE demande le rattachement des étudiants au régime général, c'est-à-dire à ce que la part obligatoire de l'assurance maladie soit gérée par une nouvelle branche étudiante de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM). Ce transfert de gestion, sous la forme d'une branche à gestion paritaire entre étudiants et professionnels, permettrait à la sécurité sociale étudiante de conserver une de ses caractéristiques importantes : la prévention.

En effet, la prévention des étudiants par les pairs est un cheval de bataille cher à la FAGE à l'instar de ses projets de prévention comme Bouge

Ton Blues ou Bouge Ta Santé qui connaissent sur les territoires de belles réussites. Développer et conventionner ces projets sera un enjeu important des prochaines années, tout en continuant d'innover et de répondre aux problématiques qui apparaîtront.

Mais si la FAGE demande la fin du système actuel de sécurité sociale étudiante, c'est aussi parce qu'un grand nombre de problèmes de gestion sont récurrents : plusieurs mois pour recevoir sa carte étudiante, problèmes de remboursements, gestion opaque des partenariats, autant de points qui nécessitent de remettre à plat la politique nationale de santé des jeunes. De plus, la gestion parallèle effectuée par ces organismes de mutuelles privées provoquent une opacité sur les transferts de fonds privés et publics.

Si la FAGE est farouchement opposée à la gestion de la part obligatoire, c'est-à-dire du service public d'assurance maladie, elle

ne s'oppose pas à la gestion, tant par la LMDE que par Emevia, de la part mutuelle. Mais la clarification et la séparation de ces deux missions est plus que nécessaire dans une société où plus d'un étudiant sur quatre renonce à des soins faute de moyens.

Pour palier à ce renoncement, il est également crucial que les Services Universitaires de Médecine Préventive Professionnelle et Sportive (SUMPPS) soient transformés en Centres de Santé Universitaires (CSU) ou en Maisons Pluridisciplinaires de Santé Universitaires (MPSU). En effet, ces derniers ont un large avantage : permettre d'accéder à des médecins, à des spécialistes de santé sans avance de frais. Ces centres devront cependant être ouverts à tous les étudiants et non aux uniques universitaires de façon à remplir réellement leurs missions. Les élus de la FAGE sauront être moteurs et impulser dans les CROUS cette volonté forte de permettre à chacun d'accéder aux soins.

ZOOM SUR

Les politiques de santé au niveau académique



La FAGE propose de créer une nouvelle dynamique de santé au niveau académique, c'est pourquoi elle demande le transfert de gestion de la santé des étudiants au CROUS et la création de MPSU et de CSU. Dans cette logique, les élus de la FAGE demandent également la création d'une commission pluridisciplinaire qui définira la politique de santé des CROUS, aussi bien la prévention que l'accès aux soins. Cette commission permettra la rencontre d'acteurs territoriaux comme les Agences Régionales de Santé mais pourra aussi réunir des professionnels de santé de plusieurs disciplines. De plus, les étudiants, en étant acteurs de ces commissions, pourront la dynamiser en organisant de nombreux événements, adaptés aux besoins locaux des étudiants.



UN SERVICE PUBLIC ACCESSIBLE A TOUS, POUR TOUS

Comme cela a déjà été évoqué, l'équipe des élus de la FAGE insistera auprès du CNOUS et des CROUS pour que le réseau prenne ses responsabilités en tant que service public. Les élus oeuvreront pour des CROUS accessibles à tous les étudiants sans inégalités de traitement que ce soit en fonction du territoire, de la filière d'étude ou de leur origine.

Garantir un maillage territorial efficace du réseau des oeuvres

Développer les structures du réseau des oeuvres pour un maillage territorial plus efficient

Chaque académie a un territoire différent en terme d'étendue, de nombre d'étudiants, de nombre d'établissements d'enseignement supérieur ou encore de répartition de ses locaux sur les sites. En qualité de service public, le CROUS doit être un service accessible à l'ensemble des étudiants de son académie et une présence territoriale forte est ainsi nécessaire.

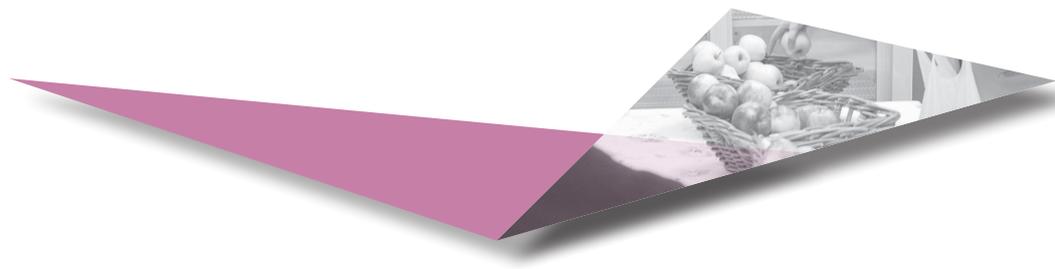
C'est cette logique de proximité territoriale du réseau des oeuvres qui amène les élus de la FAGE à prôner la mise en place de permanences administratives régulières dans l'ensemble des sites pour que chaque étudiant puisse bénéficier d'une assistance du CROUS lors de

difficultés administratives ou liées à un dossier.

Le nombre d'assistants sociaux dans les CROUS doit être par ailleurs grandement augmenté pour permettre la mise en place d'un suivi des étudiants qui le nécessitent. Les délais actuels d'attente pour un rendez-vous avec un assistant social excèdent parfois les trois mois, rendant la situation intenable pour de nombreux étudiants, notamment sur le plan financier, pouvant avoir comme conséquence un salariat subi.

Le réseau des oeuvres doit, comme évoqué, s'ancrer durablement dans les territoires et garantir un service d'information

et d'accompagnement aux étudiants les plus éloignés des grands sites universitaires. A ce titre de nombreux acteurs agissent au quotidien pour les jeunes et pourraient apporter aux CROUS un relais efficace. C'est le cas notamment du réseau Information Jeunesse, très présent sur le territoire. En mutualisant ainsi les réseaux et les compétences, le maillage d'information des jeunes ne serait que plus efficace. Dans cette logique, la FAGE encourage les conventionnements des CROUS avec des acteurs territoriaux pour renforcer au mieux leur présence et leur capacité d'agir.



ZOOM SUR

Les politiques de santé au niveau académique

La Loi NOTRe a bouleversé le monde universitaire en créant de nouvelles régions. De ce fait, les académies et les CROUS ne correspondent plus aux régions actuelles.

- Pour ou Contre une fusion des CROUS?

Selon nous la question ne se pose pas en ces termes. S'il ne faut pas être dans une opposition complète, La FAGE reste très vigilante sur l'accès de tous à un CROUS de proximité. Si sur certaines régions comme la Normandie la fusion semble logique il faut s'assurer que sa réalisation ne se fasse pas au détriment des étudiants. Les élus assureront un suivi particulièrement attentif du dossier.

Favoriser les conventionnements et la logique d'agrément pour pallier les faiblesses du réseau des oeuvres

La massification de l'enseignement supérieur sur des sites très nombreux pose un problème pour beaucoup d'étudiants qui ne peuvent pas bénéficier des services du CROUS. Pour exemple un grand nombre d'étudiants n'a pas accès à une restauration variée à tarif social.

Consciente que le CROUS ne peut pas créer des structures dans l'ensemble des sites universitaires de France; la FAGE propose d'accentuer la politique de conventionnement déjà mise en place pour assurer un tarif social accessible à tous, que ce

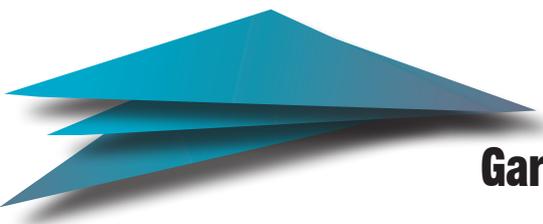
soit en terme de restauration, de logement ou encore d'accès à la santé.

Les conventionnements avec les cantines ou cafétérias de CHU/CHR ou d'entreprises permettraient de lisser les inégalités. Ces conventionnements sont souhaitables car ils donnent accès à une alimentation de qualité, saine et équilibrée. Cet accord doit néanmoins impérativement respecter un tarif social, avec un prix similaire à celui d'un ticket RU.

Par ailleurs les conventionnements ne doivent pas se restreindre à

la seule restauration; la même logique peut se voir appliquer pour des logements. La FAGE encourage la création de conventionnements entre les CROUS et les foyers de jeunes travailleurs, lieux propices à la mixité sociale et à la découverte de monde socio-professionnel.

Le maillage territorial démontre la capacité des CROUS à répondre aux besoins des étudiants dans différents domaines de leur quotidien, aussi, l'enjeu actuel est l'accès pour tous les étudiants de l'enseignement supérieur à l'ensemble des missions des CROUS.



L'universalité des missions du CROUS Garantir l'accès à l'ensemble des services des CROUS pour tous les étudiants

De nombreux étudiants sont exclus du réseau des oeuvres sur le seul critère de leur filière d'étude. La FAGE milite depuis plusieurs années pour que chaque étudiant ait accès à l'ensemble des missions des CROUS.

Le Réseau des oeuvres commence depuis le mandat précédent à évoluer pour permettre de supprimer l'injustice sociale qui perdure de longue date. C'est dans cette dynamique qu'en 2014 les étudiants dont les formations étaient rattachées aux ministères de l'Agriculture et de la Culture ont vu le transfert de gestion de leurs bourses aux CROUS.

Dans cette même dynamique, la FAGE se félicite de la grande victoire du 29 décembre dernier qui a permis l'alignement des bourses des filières sanitaires et sociales sur les échelons du CROUS.

Cependant si cette dynamique est intéressante elle n'est pas suffisante. La FAGE affirme une nouvelle fois la volonté d'harmoniser les pratiques pour toutes les filières d'enseignement supérieur, et de permettre à l'ensemble des étudiants d'être pleinement intégrés dans le réseau des oeuvres et d'accéder à chacune des missions.

Bien d'autres types d'injustices perdurent dans les CROUS. Pour exemple, les étudiants en situation de handicap ou porteurs d'une maladie invalidante sont victimes de discrimination par rapport à leur accessibilité aux locaux. Malgré la loi Handicap de 2005 qui demande aux établissements publics de faire les travaux nécessaires (rampes d'accès, reliefs au sol), le budget ne permet pas d'assurer une mise aux normes rapide des établissements qui ont même bénéficié, pour la

majorité d'entre eux, d'un délai supplémentaire de plusieurs années. Dans le même esprit, les documents d'information ne sont pas toujours disponibles en braille ce qui discrimine grandement les personnes en situation de handicap.

La FAGE milite pour des conditions d'études favorables à chacun et propose de rendre accessibles aux malvoyants tous les documents du CROUS et de mettre l'accent sur la priorité que représentent les aménagements des différents locaux.

L'accès à tous aux services du CROUS passe par le rattachement des étudiants mais également par les aides apportées aux étudiants tout au long de leur cursus pour permettre à chacun de se déplacer sur le territoire.

Créer une mobilité sociale sur le territoire

Il est de la responsabilité du réseau des oeuvres d'accompagner les étudiants dans la réussite de leurs études. Cette réussite peut dépendre de nombreux facteurs. La mobilité peut être un axe majeur dans ce cadre et le CNOUS se doit de prendre des positions fortes en la matière.

La réforme du master, grande victoire pour le réseau de la FAGE a ouvert le droit à la poursuite d'études pour des milliers d'étudiants qui sortaient initialement du système d'enseignement supérieur sans diplôme. Suite à cette réforme, le réseau des oeuvres doit prendre ses responsabilités et financer par des bourses à la mobilité l'ensemble des étudiants qui

doivent changer de lieu d'études pour effectuer leur master.

Par ailleurs, La FAGE propose qu'une indemnité soit mise en place pour compenser financièrement les étudiants devant se déplacer pour effectuer des stages courts intégrés dans leur cursus. Ces stages qui ne sont pas rémunérés peuvent être très coûteux pour les étudiants. Cette proposition permet de compenser les inégalités sociales qui pénalisent une partie de la population étudiante.

De la même façon, le CROUS, les régions et les métropoles doivent agir dans une logique partenariale et généraliser des tarifs sociaux pour les transports en commun

dans l'ensemble des villes où se situent des établissements d'enseignement supérieur.

Lors de la période estivale, les CROUS ont tendance à louer leurs logements, souvent pour des périodes très courtes de quelques nuits. Cette pratique est lucrative pour le réseau des oeuvres mais dénature partiellement la mission des CROUS. La FAGE militera pour la création de baux courts de un à deux mois proposés pour les étudiants stagiaires lors de l'été.

L'ensemble de ces réformes sont essentielles au réseau de la FAGE puisqu'elles vont permettre de limiter l'impact des inégalités sociales qui souvent sont un frein à la réussite de l'étudiant dans son parcours.

Permettre une mobilité internationale accrue et un accueil des étudiants internationaux efficace

A l'heure actuelle, on compte environ 300 000 étudiants internationaux en France, ils représentent 12.1% des étudiants, un nombre qui est en augmentation constante depuis les 10 dernières années. Cependant la plupart des services pour les étudiants internationaux ne sont pas gérés par le réseau des oeuvres mais par une structure annexe, Campus France. Cette plateforme, ne disposant pas de structures physiques implantées aux abords des campus, à contrario des CROUS, détient une capacité limitée d'action, notamment pour accompagner la recherche de logement, là où le CROUS est un acteur essentiel et central.

De plus, à la différence des instances du CROUS où les étudiants sont représentés, Campus

France ne permet pas aujourd'hui de représentation étudiante au sein de sa section délibérative et ceux-ci ne participent donc pas à l'élaboration de leur politique. La FAGE souhaite donc que le CROUS redevienne l'opérateur central de l'accueil des étudiants internationaux.



Cependant Campus France reste un des acteurs de l'accueil des étudiants internationaux et l'un des enjeux actuels est la coordination entre l'ensemble des instances, y compris les ComUE, qui de part leur structure ont un rôle à jouer dans l'accueil des étudiants sur le territoire. Les CROUS doivent également se lier avec les acteurs des autres pays européens comme Studentwerk en Allemagne.

La FAGE insiste sur la nécessité de repenser les durées de location en cités universitaires, pour qu'elles soient plus facilement adaptables à des échanges internationaux sur un ou deux semestres.

Enfin, pour les étudiants ne venant pas de l'Union Européenne, l'obtention d'un visa reste une grande difficulté surtout lors d'un redoublement ou d'une réorientation. Il faut donc faciliter le renouvellement des cartes de séjour en accord avec les universités et le parcours des étudiants, notamment en abaissant le plafond mensuel de ressources nécessaires étant aujourd'hui de 615 euros et contraignant de nombreux étudiants au salariat.



ZOOM SUR

L'étudiant accueilli dans la ville

Le réseau de la FAGE a également un rôle primordial dans l'intégration des étudiants internationaux dans leur ville d'étude. De nombreuses associations s'investissent par diverses actions dans cet accueil, c'est le cas de la Fédé B en Bretagne qui organise le parrainage des étudiants arrivants et qui crée également un guide d'accueil des étudiants internationaux pour les orienter lors de leur arrivée. Les associations peuvent ainsi grandement suppléer le CROUS pour la mise en place d'actions communes oeuvrant pour l'intégration des étudiants.

LEXIQUE

ACS - Aide à la Complémentaire Santé. Dispositif permettant la prise en charge partielle de la complémentaire santé, accessible sous conditions de ressources pour les personnes ayant des revenus au-delà des plafonds d'attribution de la CMU-c.

ALS - Aide au Logement Social, non cumulable avec les APL, accessible aux étudiants résidant en logement social (Habitation à Loyer Modéré, certains logements gérés par les CROUS)

Campus France - Établissement public en charge du rayonnement international de l'enseignement supérieur français, de l'accueil et la mobilité internationale. Il s'occupe entre autres de la gestion des bourses des étudiants internationaux et de la prise en charge de leur couverture maladie dans certains cas.

Caution Locative étudiante (CLé) - Dispositif géré par le CROUS permettant aux étudiants sans garant personnel (nécessaire pour la location d'un logement), que ce soit l'Etat qui se porte garant.

CCLOé - Outil mis en place par la FAGE permettant de calculer l'impact carbone d'une association, c'est-à-dire son impact sur l'environnement.

Clinique juridique - Dispositif pédagogique et social, qui permet aux étudiants en droit d'assurer des permanences d'aide juridique.

CMU-c - Couverture Maladie Universelle complémentaire. C'est une complémentaire santé gratuite accessible sous conditions de ressources permettant le remboursement complet de la quasi-totalité des soins. La CMU-c est accessible aux étudiants boursiers, sous demande établie par les parents ou de manière autonome si l'étudiant est déclaré indépendant et ne reçoit pas d'aide financière.

Culture ActionS - Dispositif de soutien financier aux initiatives et projets étudiants géré par le réseau des CROUS et du CNOUS

Dossier Social Etudiant - Dossier à compléter chaque année par un étudiant pour ses demandes de bourses et de logement CROUS

Intermédiation locative - Dispositif qui permet de sécuriser et simplifier la relation entre le locataire et le bailleur grâce à l'intervention d'un tiers social (opérateur, organisme agréé ou association)

Projet de loi de finances - Projet de loi visant à déterminer, pour une année, la nature, le montant et l'affectation des ressources et des charges de l'État, ainsi que l'équilibre budgétaire et financier qui en résulte

Réseau Information Jeunesse - Réseau constitué de structures labélisées par le ministère de la Jeunesse dont l'objectif est de fournir des informations, des conseils et de l'aide aux jeunes, aussi bien en matière d'orientation professionnelle et scolaire que de vie quotidienne.

Schéma Directeur de la Vie Etudiante - Projet visant à améliorer la qualité de vie étudiante et de promotion sociale sur un territoire donné, en associant l'ensemble des acteurs concernés (établissements d'ESR, CROUS, collectivités territoriales, étudiants).

Studentwerk - Equivalent des CROUS en Allemagne.

Visale - Visa pour l'Emploi et pour le Logement. Dispositif géré par Action Logement permettant à des jeunes de moins de 30 ans, sauf étudiant non boursier rattaché au foyer fiscal parental ; de ne pas disposer de garant.



Comment voter ?

Le matériel de vote comprend :

- les bulletins de vote de chaque liste candidate
- les professions de foi des listes candidates
- une attestation nominative de votre qualité d'électeur (elle fait office de carte d'électeur)
- 2 enveloppes de taille différente

N°1 : Une petite enveloppe (bleue) de vote, anonyme

N°2 : Une enveloppe adressée au CNOUS

Le matériel doit être utilisé de la façon suivante :

ETAPE 1

Insérer **le bulletin de vote (et non pas la profession de foi)** dans l'enveloppe numéro 1 (enveloppe bleu) sans la cacheter et **sans y apporter aucun signe distinctif**

ETAPE 2

- Insérer l'enveloppe n°1 dans l'enveloppe n°2
- **Insérer l'attestation nominative** dans l'enveloppe n°2
- Cacheter l'enveloppe n°2

ETAPE 3

Au vu des délais de vote resserrés nous vous recommandons de privilégier un tarif «rapide», type **Chronopost**

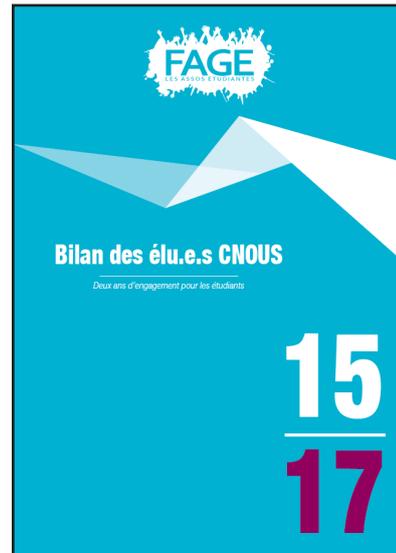


Plus d'infos :



>>> Retrouvez le bilan des élus CNOUS de la FAGE sur le site de la FAGE

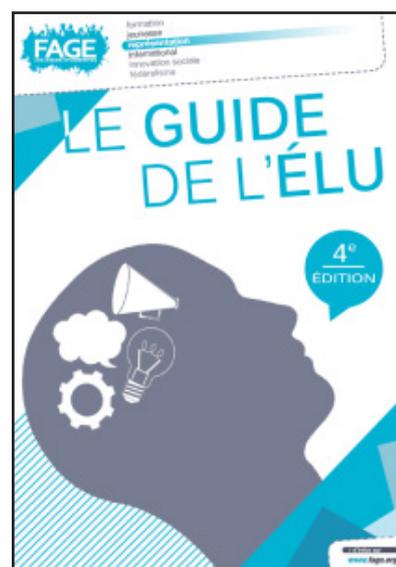
<http://www.fage.org>



>>> Retrouvez toutes les informations nécessaires pour un élu dans le Guide de l'él

>>> Demander le Guide de l'él

<http://www.fage.org/formations/gde.htm>





Pour continuer à faire entendre
votre voix et défendre les
étudiant.e.s, rejoignez-nous sur
www.elections-etudiantes.fr



Jimmy Losfeld
Président,
president@fage.org
06 86 63 41 44



Coralie Binder
1^{ère} VP en charge de
la stratégie électorale,
coralie.binder@fage.org
06 82 05 46 00



Méryl Srocynski
VP affaires sociales
meryl.srocynski@fage.org
06 32 64 96 50

